

DECRET N° 2020/194 DU 15 AVR 2020
portant nomination d'un Membre du Conseil Constitutionnel.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 2004/005 du 21 avril 2004 fixant le statut des Membres du Conseil Constitutionnel ;

Vu le décret n° 2018/105 du 07 février 2018 portant nomination des Membres du Conseil Constitutionnel,

DECRETE :

Article 1^{er}.- Monsieur **OWONA Joseph** est, à compter de la date de signature du présent décret, nommé Membre du Conseil Constitutionnel.

Article 2.- L'intéressé aura droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

Article 3.- Le présent décret sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais./-

YAOUNDE, le 15 AVR 2020

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE



PAUL BIYA

